

Révision annuelle 2025 pour l'indice de la production industrielle et l'indice de la production en volume dans la construction

L'indice de la production industrielle (IPI) et l'indice de la production en volume dans la construction (IPVC) sont passés en revue annuellement afin de réaliser un certain nombre de mises à jour méthodologiques. À l'occasion de la publication des premiers chiffres relatifs à janvier 2025 (le 5 mars 2025), les indices peuvent donc être révisés.

Revue annuelle des produits permettant le suivi de la production

Les séries de l'IPI font l'objet d'un processus de revue annuelle sur un cycle de 7 ans. Ainsi tous les ans, un septième des branches enquêtées est passé en revue afin d'améliorer la mesure de la production dans ces branches. Cet examen et les éventuelles mises à jour qui en découlent visent à garantir la robustesse des indices et à les adapter aux évolutions économiques ou techniques, notamment en incluant le suivi de nouveaux produits et en supprimant ceux dont la production est devenue très faible. Les résultats du passage en revue de 2025 sont présentés dans cette note méthodologique (annexe 1). Les séries rénovées sont recalculées sur le nouveau périmètre des produits sur les trois dernières années 2021 à 2024, ce qui peut entraîner des révisions sur celles-ci.

Mise à jour des coefficients de productivité pour les branches suivies en heures travaillées

Pour les branches dont le suivi se fait en heures travaillées (annexe 2), les coefficients de productivité ont été mis à jour avec les données des comptes nationaux depuis 2016, ce qui peut induire des révisions spécifiques sur ces branches. Les évolutions mensuelles peuvent être révisées depuis 2016. Cependant, les indices étant chaînés à rebours à partir de l'année de base 2021, les indices sont révisés en niveau depuis le début des séries en 1990, sans que les évolutions mensuelles soient affectées avant 2016. Cette mise à jour des coefficients de productivité a peu d'impact sur l'ensemble de l'industrie, car les branches concernées ne représentent que 5 % de la valeur ajoutée de l'industrie en 2022 (calculée à partir des comptes nationaux semi-définitifs). En revanche, l'impact est nettement plus important pour la construction, dont le suivi est intégralement en heures travaillées.

Mise à jour des pondérations

L'IPI et l'IPVC sont des indices chaînés avec des pondérations mises à jour annuellement. Les pondérations sont calculées à partir des données de valeur ajoutée brute au prix de base par branches issues des comptes nationaux annuels. Les dernières données annuelles disponibles sont le compte définitif de l'année 2021 et le compte semi-définitif de l'année 2022. Les pondérations de

l'IPI et de l'IPVC ont donc été mises à jour avec ces données sur la période 2020¹ à 2024. Les données du compte semi-définitif de l'année 2022 sont également utilisées pour calculer l'année 2025.

Mise à jour des modèles CVS-CJO

Les séries sont corrigées des variations saisonnières (CVS) et des effets de jours ouvrables (CJO). L'estimation de ces effets est effectuée avec la méthode X13-Arima du logiciel JDemetra+ au niveau des classes de la NAF rév. 2. Les indices CVS-CJO des postes des niveaux supérieurs sont obtenus par agrégation des indices CVS-CJO des classes qui les composent. Chaque année, les modèles sous-jacents à la méthode X13-Arima sont réestimés. Cette année, la principale modification concerne la période sur laquelle le profil des séries est mis à jour, qui commence désormais en 2017 pour toutes les classes de la NAF rév. 2, contre 2012 précédemment. Le profil des séries est donc figé jusqu'en 2016.

Révisions

Les principaux facteurs pouvant conduire à des révisions sont donc les suivants :

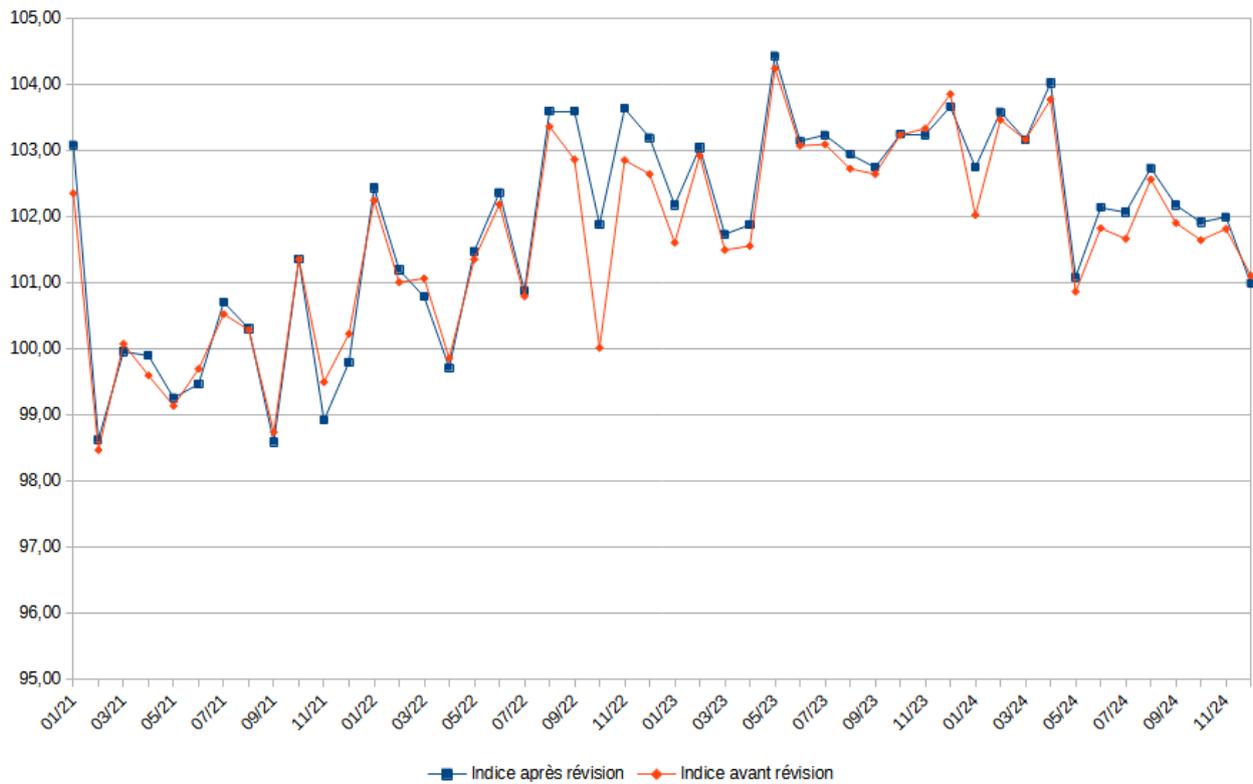
- (i) le passage en revue des produits suivis pour certaines branches ;
- (ii) la mise à jour des coefficients de productivité pour certaines branches ;
- (iii) la mise à jour des pondérations pour la période 2020 à 2024 ;
- (iv) la mise à jour des modèles CVS-CJO.

Pour l'ensemble de l'industrie manufacturière (CZ), les révisions de l'indice CVS-CJO sont comprises entre -0,6 et +1,9 point d'indice sur la période 2021-2024 (*Figure 1*). Les révisions des évolutions mensuelles sont comprises entre -0,6 et +0,9 point de pourcentage sur la période 2021-2024, excepté pour les mois d'octobre et novembre 2022 où elle est un peu plus importante (respectivement +1,1 et -1,1 point) en raison des modifications dans la classe « fabrication d'autres produits chimiques organiques de base (2014) » avec le suivi de nouveaux produits. Les révisions sont principalement dues à la revue annuelle des produits et à la mise à jour des pondérations, et dans une moindre mesure à la mise à jour des coefficients de productivité et des modèles CVS-CJO.

Pour la construction (FZ), les révisions pour l'indice CVS-CJO sont plus importantes. En points d'indice, elles sont comprises entre -6,0 et +12,0 points sur la période 2019-2024 (*Figure 2*). Les révisions des évolutions mensuelles sont comprises entre -2,3 et +2,5 points de pourcentage sur la période 2019-2024. Les indices de la construction n'ont pas fait l'objet d'une mise à jour du mode de suivi cette année. Les révisions sont essentiellement dues à la mise à jour des coefficients de productivité (calculés à partir des données des comptes nationaux, désormais en base 2020), et dans une moindre mesure à la mise à jour des pondérations et des modèles CVS-CJO. L'ampleur des révisions dans la construction, plus importante que d'habitude, s'explique par le fait que la précédente actualisation des coefficients de productivité datait de plusieurs années.

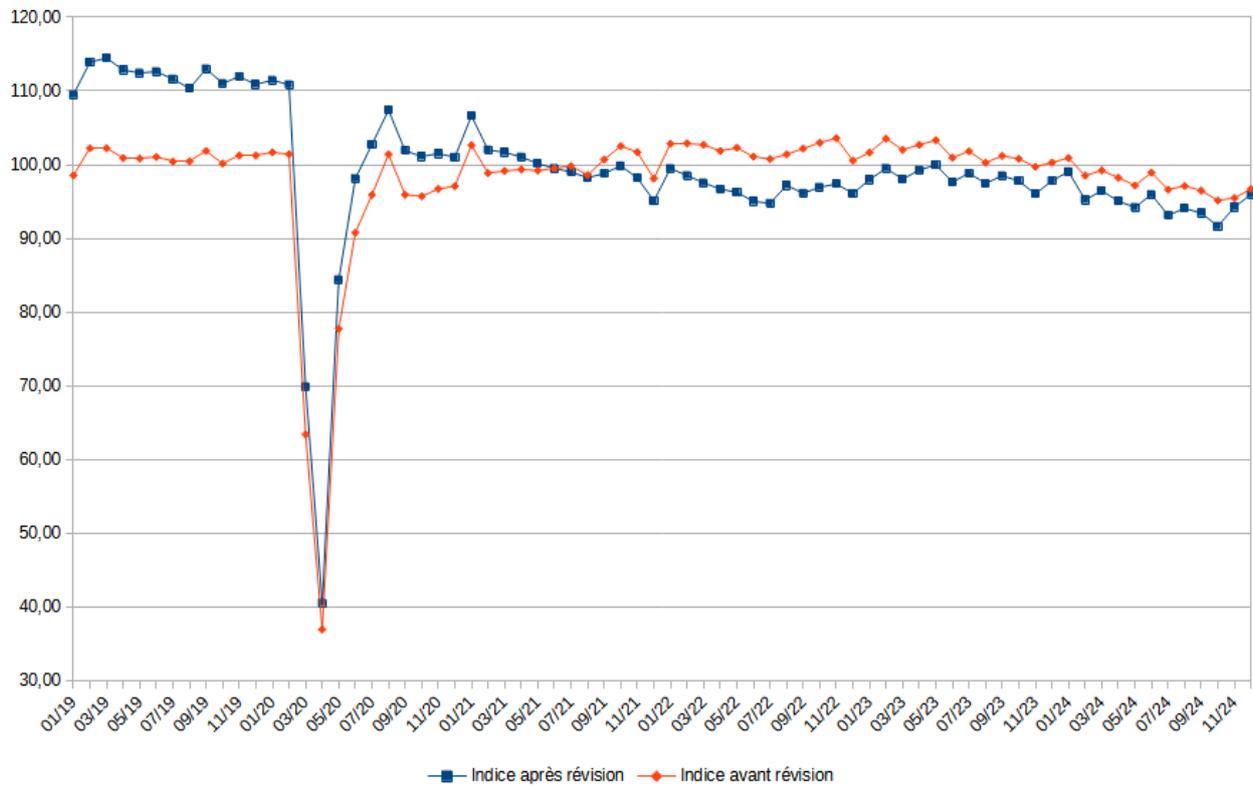
1 D'un point de vue théorique, l'année 2020 ne devrait pas être impactée. Cependant, en raison du caractère particulier de l'année 2020 lié à la crise sanitaire, les pondérations de l'année 2020 n'ont pas été calculées avec le compte définitif de l'année 2020. Ce sont les pondérations de l'année 2021 qui s'appliquent en 2020.

Figure 1 : Révision de l'indice CVS-CJO dans l'industrie manufacturière (CZ)



Source : Insee

Figure 2 : Révision de l'indice CVS-CJO dans la construction (FZ)



Source : Insee

Annexe 1 : branches d'activités ayant fait l'objet d'une mise à jour suite à la revue annuelle des produits

Code de la classe NAF	Libelle de la classe en NAF Rév. 2	Modification apportée
1084	Fabrication de condiments et assaisonnements	Ajout de la classe
2014	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	Regroupement et ajout de produits
2211	Fabrication et rechapage de pneumatiques	Ajout de produits
2223	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	Changement de déflateur
2312	Façonnage et transformation du verre plat	Ajout de produits
2341	Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental	Changement de variable de suivi
2443	Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain	Ajout de produits et changement de déflateur
2444	Métallurgie du cuivre	Ajout de produits et changement de déflateur
2445	Métallurgie des autres métaux non ferreux	Ajout de produits
2599	Fabrication d'autres produits métalliques non comptabilisés ailleurs	Regroupement et ajout de produits
2822	Fabrication de matériel de levage et de manutention	Regroupement de produits et changement de déflateur
2825	Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	Ajout de produits et changement de déflateur
3311	Réparation d'ouvrages en métaux	Regroupement de produits
3313	Réparation de matériels électroniques et optiques	Ajout de produits et changement de déflateur
3320	Installation de machines et d'équipements industriels	Regroupement de produits et changement de déflateur

Annexe 2 : Branches d'activités de l'industrie affectées par la mise à jour d'un coefficient de productivité

Code de la classe NAF	Libelle de la classe NAF rév. 2	% de la valeur ajoutée de la classe en 2022 concernée par le suivi en heures
2511	Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	33
2530	Fabrication de générateurs de vapeur à l'exception des chaudières pour le chauffage central	100
2540	Fabrication d'armes et de munitions	100
2899	Fabrication d'autres machines d'usage spécifique non comptabilisées ailleurs	92
3011	Construction de navires et de structures flottantes	100
3012	Construction de bateaux de plaisance	100
3020	Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant	100
3030	Construction aéronautique et spatiale	17
3311	Réparation d'ouvrages en métaux	64
3312	Réparation de machines et équipements mécaniques	21
3315	Réparation et maintenance navale	100
3316	Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux	100
3320	Installation de machines et d'équipements industriels	27

Lecture : Dans la branche 2511 « Fabrication de structures métalliques et de parties de structures », les produits dont le suivi est réalisé en heures travaillées représentent 33 % de la valeur ajoutée en 2022.